

## 10 Faits divers &amp; Justice

Lutte contre le trafic d'ivoire et de drogue

## Nouhou Adamou, commandant des Eaux et forêts, récidive

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

UN commandant des Eaux et forêts, connu des services judiciaires pour des faits de même nature, vient d'être écroué une troisième fois à la prison centrale de Libreville, pour trafic d'ivoire et de drogue. Pour cette énième fois, Nouhou Adamou a été interpellé au cours d'une opération menée conjointement par les Forces de police nationale (FPN), la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM) - communément appelée B2 - et l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN). C'était le 8 mars dernier, à son domicile d'Avorbam, dans la commune d'Akanda.

Au cours de la perquisition effectuée chez l'intéressé, les enquêteurs ont pris en flagrant délit deux individus, Hamid Hadoum et Bello Toukour, en train de scier des pointes d'éléphants qu'ils dissimulaient ensuite dans les véhicules de Nouhou Adamou. Bilan de la saisie : 32 kilos d'ivoire, des capsules de cocaïne et du chanvre indien.

**PERQUISITION.** L'arrestation du commandant des Eaux et forêts et de ses deux complices présumés, selon une source autorisée, relève d'un travail de fourmi. « C'est l'aboutissement d'une longue enquête. Il fallait avoir des preuves adéquates pour coincer le récidiviste Nouhou Adamou, dans le cas contraire, la prendre en flagrant délit, comme c'est le cas maintenant. C'est donc grâce à une belle collaboration des différentes forces que nous avons réussi à le pincer, ici à son domicile, avec ses deux complices, qui préparaient déjà le chargement pour le Cameroun, lieu où il écoule depuis des années sa marchandise illicite », explique la source. Au terme de l'enquête préliminaire, les trois suspects ont été présentés devant le



Photo : Abel Eyeghe

Le commandant des Eaux et Forêts, Nouhou Adamou, peut-être dans de sales draps pour de bon.



Photo : Abel Eyeghe

Hamid Adoum, l'un de ses complices présumés.



Photo : Abel Eyeghe

Des capsules de cocaïne ont également été découvertes dans l'un des véhicules du fonctionnaire présumé véreux.



Photo : Abel Eyeghe

Une partie des pointes d'ivoire sciées saisies chez le suspect.

parquet de Libreville pour la poursuite de la procédure. Après audition, le juge d'instruction les a placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet, en attendant leur procès. Toujours en service à la direction provinciale des Eaux et forêts de Makokou avant son arrestation, Nouhou Adamou avait déjà, renseigne une source proche du dossier, séjourné en prison à deux reprises pour des faits de même nature. Mais il y avait mis à peine un et deux mois, avant de recouvrer la liberté et de renouer avec son "business". **RIGUEUR DE LA JUSTICE.** De nombreuses personnes proches ou issues des Organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans la préservation des espèces protégées ne comprennent pas

pourquoi Nouhou Adamou est-il toujours en service et pourquoi son séjour en prison est-il assez souvent de courte durée? En effet, explique une personne ayant participé aux deux dernières arrestations du récidiviste, « cet homme a déjà été condamné à deux reprises pour trafic d'ivoire. D'abord en 2016, où il a été épinglé avec plus de 200 kilos d'ivoire qu'il allait écouler au Cameroun. Puis en 2018, avec plus de 100 kilos d'ivoire. Mais il se retrouve toujours en liberté et est toujours en service dans l'administration des Eaux et forêts de la province de l'Ogoué-Ivindo. Il se sert de son équipement paramilitaire des Eaux et forêts pour passer les barrages et ainsi aller jusqu'au Cameroun, pour vendre son produit », se désole la source. Avant de solliciter, cette fois-ci,

toute la rigueur de la justice afin que


Nouhou Adamou et ses deux complices présumés

restent longtemps derrière les barreaux.



Photo : Abel Eyeghe

La marchandise était dissimulée dans son véhicule en partance pour le Cameroun.



CASSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE**

(Portant modification des échéances de paiement des pensions)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a l'honneur de porter à l'attention de ses pensionnés qu'en application des dispositions de l'article 100 in fine du Code de Sécurité Sociale, **les paiements des prestations de ses assurés se feront désormais par trimestre aux échéances de Février, Mai, Août et Novembre de chaque année :**

- Aux guichets habituels pour les pensions non bancarisées ;
- Par virement bancaire, pour les pensions ayant fait l'objet d'une domiciliation.

Toutefois, les périodes du 05 mars, 05 avril, et 05 mai seront payées mensuellement.

Fait à Libreville, le 06 FEV 2019

Le Directeur Général



Dr. Nicole ASSELE

1432

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon

Tel : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 15 • Centre d'appels : 1432

www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialesgabon-officiel